ÉCLAIRAGES

Magazine de l'Œuvre Nationale des Aveugles

N°2

ONA
Œuvre Nationale des Aveugles

Mai 2015 - Octobre 2015
Semestriel

> p. 7

Une journée avec... un accompagnateur scolaire

> p. 10

Portrait de Tiffani, volontaire

DOSSIER

L'inclusion, la nouvelle intégration ?

© L'Enclume

L'incroyable ami de Thomas

Sommaire

03 **> Dossier**
L'inclusion, la nouvelle intégration ?

07 **> Une journée avec...**
...une accompagnatrice scolaire

08 **> Interview**
Paul Thirion, professeur de Merlin

09 **> Le chiffre**
Nos activités culturelles au cœur de l'inclusion

10 **> Témoignage**
Monique et Tiffani, volontaires à l'ONA

11 **> Agir avec nous**
Soutenir les projets de l'ONA

12 **> Made in ONA**
Nos activités des prochains mois

13 **> L'événement**
Un Fil à la Patte, pièce de théâtre au profit de l'ONA

14 **> Le projet**
Découvrez le projet d'adaptation du musée Folon

Œuvre Nationale des Aveugles asbl
Eclairages - magazine semestriel

Boulevard de la Woluwe, 34/1
1200 Woluwe-Saint-Lambert
02/241.65.68 - info@ona.be
www.ona.be
facebook.com/ONA.Belgique

Éditeur responsable :
Jean-Marie Doumont

Comité de rédaction :
Cécile de Blic, Jean-Marie Doumont, Auriane Richard, Antoine Terwagne

Ont participé à ce numéro :
Tiffani Biot, Jean-Philippe Cordier, Pierre De Roover, Monique Ravet, Paul Thirion, Julie Verdonck

Production : Manufast

© Copyright – ONA asbl
Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit sans l'accord préalable de l'Œuvre Nationale des Aveugles asbl.

Édito

Chers amis lecteurs,

Dans ce deuxième numéro d'Eclairages, et après un premier numéro chargé d'histoire, nous nous intéresserons à un terme qui fait notre quotidien, à l'ONA et dans le monde du handicap en général : l'inclusion.

Dans notre association, nous nous efforçons chaque jour de faire en sorte que ce terme ne soit pas qu'un mot. Nous voulons lui donner un sens. Au quotidien, nous choisissons de mettre l'accent sur chaque personne, chaque suivi, chaque détail, permettant d'atteindre la meilleure autonomie possible et ce avec la pleine participation de la personne déficiente visuelle.

Bien entendu, les obstacles sont nombreux et le chemin difficile. Mais nos équipes travaillent sans relâche pour offrir aux personnes aveugles et malvoyantes des services de qualité, à l'écoute de chacun.
L'inclusion se ressent dans chaque service, vous le verrez dans notre dossier.

La société inclusive à laquelle nous rêvons doit se faire avec l'apport de tous : les personnes en situation de handicap, bien sûr, les politiques, les institutions et associations mais aussi, tout un chacun.
À l'ONA, nous pouvons compter sur ces personnes qui nous aident quotidiennement : volontaires, partenaires, donateurs et testateurs. Sans eux, nous ne pourrions assurer nos services.
Et nous avons, plus que jamais, besoin d'eux pour continuer à avancer.

C'est pourquoi nous avons, par exemple, organisé en mars dernier, une pièce de théâtre, afin de récolter des fonds pour nos projets. Nos partenaires étaient nombreux et enthousiastes à l'idée de nous aider, comme vous le verrez également dans ce numéro. C'est par ce genre d'initiatives que nous pouvons diversifier nos sources de revenus et ainsi continuer à contribuer au bien-être de la personne déficiente visuelle.

Nous espérons également pouvoir compter sur votre soutien, afin d'avancer ensemble vers une société inclusive.

Bonne lecture,

Jean-Marie Doumont
Directeur de l'ONA

L'inclusion, la nouvelle intégration ?

Les professionnels du handicap, les institutions ou encore les médias parlent beaucoup de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Qu'entend-on par là ? L'inclusion est-elle une étape en plus après l'intégration ou s'agit-il de deux terminologies différentes ? Eléments de réponses.

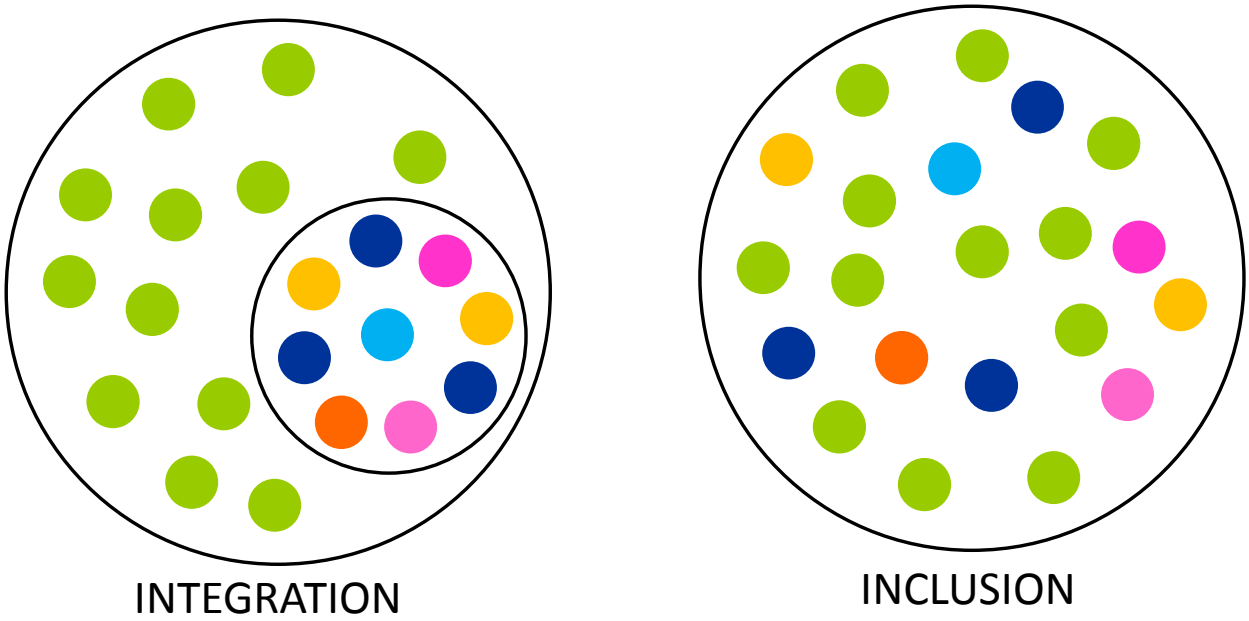

Fig. 1. Schéma sur la différence entre intégration et inclusion

Inclusion. Le mot est sur toutes les lèvres. Que ce soit dans les médias ou dans les instances publiques, il est de plus en plus utilisé à la place d'intégration.

Comment est-on passé d'intégration à inclusion ? Qu'est-ce que cela implique au quotidien, pour les personnes handicapées d'abord, mais aussi pour les institutions et associations œuvrant pour ces personnes ? Nous allons tenter de répondre à une série de questions dans ce dossier.

Quelle définition pour l'inclusion ?

En 2014, le *Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL* publiait une étude de Bernard De Backer intitulée « L'inclusion de la personne handicapée en Région de Bruxelles-Capitale » et en donnait la définition suivante :
« L'inclusion signifie tout simplement que les personnes handicapées ont le droit de vivre dans la société comme tout un chacun, tout en recevant les aides et les soutiens nécessaires. Ce principe concerne autant les questions d'accès au logement, aux activités de loisirs, à l'enseignement, aux soins de santé, etc. »

Dans le décret Inclusion de Phare (référent bruxellois en matière de handicap), la définition suivante est donnée :
« La participation de la personne handicapée dans toutes les dimensions de la vie sociale et quotidienne, avec la même liberté de choix que les autres personnes, en prenant des mesures efficaces et appropriées pour garantir la pleine jouissance de ce droit ainsi que sa pleine insertion et participation à la société.»

Petit historique

En un peu plus d'un siècle, la perception du handicap a changé. Les politiques sociales qui en découlent ont elles aussi évolué, passant de l'exclusion à l'intégration et, aujourd'hui, à l'inclusion.
En 2006, l'ONU adopte la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention est ratifiée par la Belgique en 2008. Le terme d'inclusion apparaît pour la première fois (notamment dans les articles 19 et 27) dans ce texte fondateur.
En 2014, la Région de Bruxelles-Capitale adopte le décret Inclusion, remplaçant le précédent (daté de

1999) décret intégration sociale et professionnelle.

Les principales différences avec l'intégration

Le schéma (Fig.1) en page 3 illustre parfaitement la différence entre intégration et inclusion.

L'intégration signifie, dans le langage commun, l'adaptation d'individus « différents » à un système dit normal.
Dans l'inclusion, il n'existe pas de groupes de personnes avec ou sans handicap, toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels.

Il reste difficile de bien distinguer l'inclusion de l'intégration.
L'inclusion, toutefois, se fonde sur un ''droit'' et concerne ''tous les domaines de la vie sociale'', ce qui la renforce par rapport à l'intégration. La notion de ''comme tout un chacun'', est tout aussi importante, là où l'intégration signifierait ''comme une personne handicapée''.
La notion de droit est mise en avant dans l'inclusion : celui du droit pour toute personne handicapée de fréquenter les « milieux ordinaires ». Notons qu'un droit n'est pas un devoir et qu'il n'enlève pas celui de bénéficier d'une aide pour pallier la déficience.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence les principales différences entre intégration et inclusion. La colonne « séparation » a été ajoutée afin de mieux souligner ces différences.

Limite du paradigme de l'inclusion

L'inclusion se fonde sur un postulat utopique : celui d'une société ouverte à tous, où tout serait accessible. Or, cette vision a ses limites, notamment dans les aides que l'on accorde aux personnes handicapées ou aux institutions spécifiques qui travaillent avec et pour elles.
Il est donc important que la personne handicapée, bien qu'incluse dans la société, garde ses droits.
En outre, certains chercheurs soulignent le fait que ce n'est pas parce que la personne est incluse dans un même lieu qu'elle n'est pas rejetée à l'intérieur même de ce lieu. Certains craignent également que l'application du droit commun à tous n'aboutisse à nier la différence de la personne handicapée et lui fasse perdre les soutiens nécessaires.
Il est donc important de cadrer les normes inclusives et de tester les mesures sur le terrain.

Qu'est-ce que ça change au quotidien ?

S'il est toujours difficile de bien percevoir l'impact qu'implique un changement de paradigme, il est intéressant de constater que pour réussir une société inclusive, il faut aller plus loin que ce qui est fait en

Séparation	Intégration	Inclusion
La contrainte, faute d'alternatives, d'être mis à l'écart dans des milieux séparés et spécialisés	La possibilitéd'être intégré dans les milieux ordinaires, moyennant une capacité d'adaptation et un effort	Le droit de fréquenter les milieux ordinaires et services non spécialisés comme tout un chacun
L'organisation spécialisée est centrée sur les personnes handicapées. C'est sur l'organisation que repose l'effort principal.	Les personnes handicapées qui le peuvent doivent s'adapter pour s'intégrer (plus ou moins durablement) dans le milieu ordinaire. C'est sur elles et leurs aides que repose l'effort principal.	L'organisation inclusive doit se transformer pour s'adapter aux personnes handicapées. C'est sur l'organisation que repose l'effort principal.
Pratiques de séparation, avec compétences intégrées dans le milieu spécialisé	Pratiques intégratives avec soutien des personnes par compétences externes et spécialisées	Pratiques inclusives, avec compétences intégrées dans les milieux ordinaires et les services non spécialisés
Professionnels spécialisés comme ressources pour l'organisation séparée	Milieu et professionnels spécialisés agissant dans des espaces externes et séparés	Milieu et professionnels spécialisés sollicités comme ressources dans milieux et services inclusifs
Distinguer et regrouper pour séparer et encadrer	Distinguer et spécialiser pour intégrer ceux qui ont les capacités	Etre souple, « mettre ensemble », abolir les séparations
Un ensemble composé seulement de différents	Un ensemble intégrant les différents rejoignant la norme	Un ensemble composé de différents auxquels la norme s'adapte
Modèle défectologiqueséparateur	Modèle défectologiqueintégrateur	Modèle interactionnisteou écologique
Handicapés	Personnes handicapées	Situations de handicap

Tableau récapitulatif des différences entre séparation, intégration et inclusion
Source : L'inclusion de la personne handicapée en Région de Bruxelles-Capitale, étude, Bernard de Backer, CBCS janvier 2014, p. 9.

matière d'intégration.
L'inclusion au quotidien, c'est par exemple : l'accès à l'école ordinaire, l'accès pour tous aux bâtiments et lieux publics (gare, administrations...), l'accès à la culture (musées, cinéma, théâtre, littérature...), aux loisirs, etc.

L'inclusion implique la participation active de la personne handicapée à son épanouissement.
Toutefois, c'est avant tout à la société de s'adapter à la personne.
La convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies estime d'ailleurs que « les personnes handicapées devraient avoir la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes, en particulier ceux qui les concernent directement ».

L'inclusion à l'ONA

À l'ONA, nous parlons depuis peu d'inclusion, mais nous en faisons déjà depuis bien longtemps !

S'il ne fallait retenir qu'un service inclusif, ce serait l'accompagnement scolaire.
Depuis 1988, l'ONA permet à des centaines d'enfants d'être scolarisés dans des écoles ordinaires. Ils se retrouvent en classe avec des camarades sans handicap. Toutefois, ces enfants bénéficient de l'aide d'accompagnateurs de l'ONA pour certaines matières, mais également pour faire le lien entre le prof, l'école, l'élève et les parents. Les pages suivantes de ce magazine sont d'ailleurs consacrées à ce service.

Mais l'inclusion est bien présente dans nos autres services.
Dans les loisirs que nous proposons à nos bénéficiaires, nous mettons un point d'honneur à choisir des activités qui sont ouvertes à tous.

Voyants et déficients visuels ensemble lors d'un vol en montgolfière

Bien entendu, certains aménagements sont parfois nécessaires pour que le public déficient visuel puisse apprécier à sa juste valeur les découvertes qui lui sont proposées, mais c'est ce qui permet à ces personnes de vivre les loisirs comme tout le monde !

Un exemple ? En 2014, une activité a permis à un groupe de personnes déficientes visuelles et de voyants d'effectuer un vol en montgolfière, découvrant ainsi, grâce au pilote, la région du Hainaut, vue d'en haut.

L'inclusion se retrouve aussi dans nos sensibilisations, avec lesquelles nous informons le tout public, mais aussi les professionnels, aux réalités du handicap visuel. Une personne déficiente visuelle nous accompagne dans ces sensibilisations pour mieux illustrer notre propos et évoquer des situations concrètes et vécues.

Notre ludothèque est encore un autre service engagé dans l'inclusion, grâce au prêt de jeux adaptés qui permet à l'enfant, mais aussi à l'adulte, de jouer avec ses camarades, ses amis ou sa famille. Grâce à notre travail d'adaptation, tout le monde a les mêmes chances de gagner et le plaisir du jeu est toujours au rendez-vous.

En conclusion
Si le terme d'intégration est encore bien ancré, aussi bien dans les institutions que dans le langage courant, nul doute que l'inclusion va, au fil du temps, prendre sa place.
Bien plus qu'un changement de terminologie, cette évolution permettra d'aller plus loin dans le respect de la convention relative aux droits des personnes handicapées et donc, de faire de notre société une société pleinement inclusive.
Bien entendu, les retours et les expériences de terrain, notamment grâce aux associations comme l'ONA, permettront d'affiner la notion d'inclusion et d'en connaître les limites.

Pour aller plus loin :

- L'inclusion de la personne handicapée en Région de Bruxelles-Capitale, étude de Bernard de Backer, CBCS, janvier 2014

- Décret inclusion du 17 janvier 2014

- Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

- http://www.awiph.be/youthinclusion/

- http://www.bloghoptoys.fr/inclusion

Thomas, symbole des enfants en inclusion

En octobre 2014, nous lançions la vidéo « L'incroyable ami de Thomas » sur le web. Thomas est un enfant malvoyant qui a un drôle de voisin...
Cette vidéo a connu un beau succès et permet, aujourd'hui encore, d'expliquer en 40 secondes qu'un élève déficient visuel peut intégrer une classe ordinaire, grâce à nos services spécialisés.

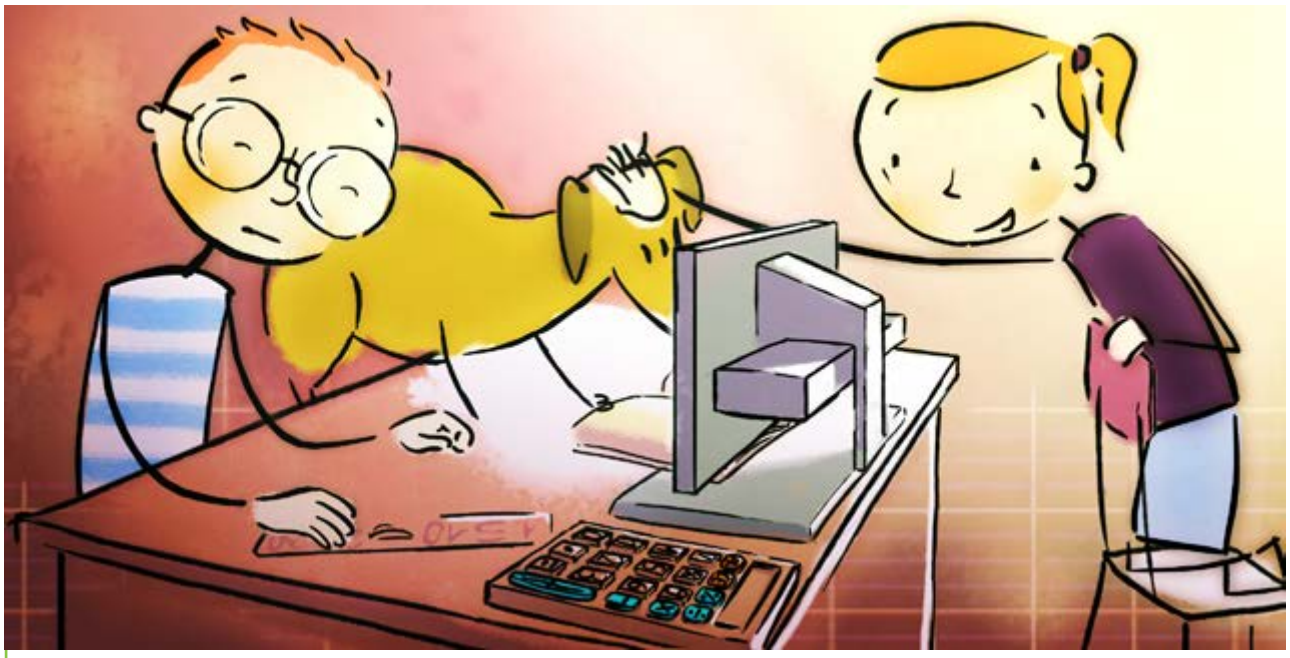

Avez-vous déjà vu notre vidéo ?

Si on devait illustrer l'inclusion à l'école, Thomas serait un parfait exemple. Il symbolise tous les enfants et adolescents aveugles ou malvoyants que nous suivons chaque jour dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Depuis 1988, date de création du service d'accompagnement scolaire, l'ONA accompagne les élèves afin qu'ils puissent avoir accès à l'enseignement ordinaire, obtenir les mêmes diplômes que tout le monde, et avoir ainsi de meilleures chances d'accéder à un emploi et à une vie active.

En quoi consiste le travail de l'accompagnateur ?
Il est présent aux côtés de l'enfant pour l'aider dans les matières les plus difficiles (mathématiques, géographie...).
Il accompagne l'élève en classe ou lors de séances à domicile, plusieurs dizaines d'heures par mois. L'accompagnateur est aussi un soutien moral important dans les difficultés que rencontrent l'enfant et sa famille.

Pourquoi est-il indispensable ?
L'accompagnateur est présent à chaque étape de la scolarité de l'enfant et lui apporte un soutien continu au quotidien. Mais il va également veiller à son épanouissement : ses besoins, ses attentes, ses craintes, son équilibre affectif... En effet, l'enfant doit aussi pouvoir se faire des amis et être bien intégré dans la cour de récré !

La vidéo a été vue plus de 60.000 fois sur YouTube et Facebook et a été diffusée pendant un mois au cinéma Vendôme.

Retrouvez Thomas sur YouTube

Retrouvez la vidéo de Thomas sur Youtube :
http://youtu.be/WfIpXhk-BLM

Julie et Imène, en classe

Une journée avec...

une accompagnatrice scolaire

8h30. Julie, accompagnatrice scolaire, arrive à l'école d'Imène. Comme tous les autres élèves, Julie va s'asseoir dans la classe, juste à côté d'Imène. Le premier cours est un cours de math. Imène utilise sa TV-Loupe, qui permet de zoomer sur son texte mais aussi au tableau, afin de suivre le cours de manière optimale. Julie est là pour l'aider quand il y a des erreurs de compréhension, dues notamment au handicap visuel d'Imène. Elle est également présente pour aider l'élève à utiliser son matériel adapté, à organiser ses cours et son travail, etc.

10h20. Julie repasse par le bureau de Woluwe. L'accompagnatrice étant le relais entre les professeurs, les parents, l'élève et l'école, il lui faut coordonner les différents suivis et régler les problèmes qui peuvent se présenter tout au long de la scolarité. Elle fait également le lien avec le centre de transcription de l'ONA, chargé d'adapter le contenu des cours de tous les élèves suivis en Fédération Wallonie-Bruxelles.

12h45. Julie file vers Schaerbeek où elle rejoint Valentin pour un cours de géographie. Une autre matière visuelle qui requiert la présence de l'accompagnatrice, même si Valentin se débrouille plutôt bien, notamment grâce aux cartes en relief réalisées par l'ONA.

Des élèves suivis semaine après semaine

De 12h à 24h par mois : c'est la durée d'un accompagnement individuel de notre service auprès des jeunes aveugles et malvoyants.

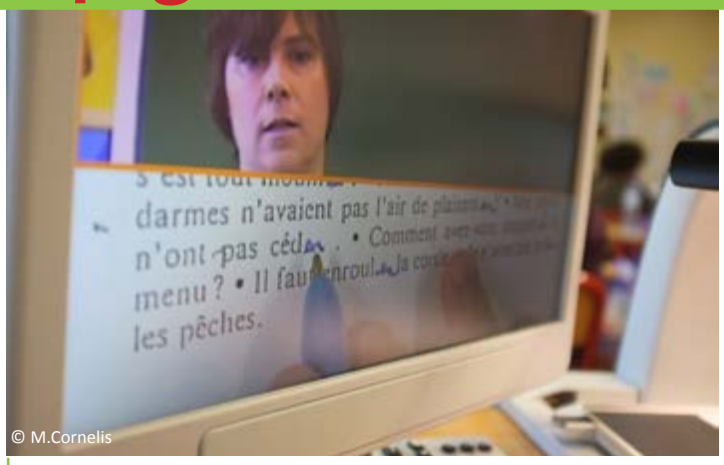

Imène utilise une TV-Loupe, permettant d'agrandir le texte mais aussi d'agrandir ce qui se trouve au tableau

Grâce à ce travail d'adaptation, il peut se représenter au mieux les contours de l'Europe. Julie va rester pendant tout le cours, surtout qu'aujourd'hui, il y a contrôle !

15h15. L'accompagnatrice arrive chez Arnaud pour un cours de math. Avant le cours, Julie s'entretient avec le professeur. Il a quelques questions à lui poser suite à un devoir mal compris par Arnaud. L'accompagnatrice réfléchit avec l'enseignant quant aux différentes adaptations possibles pour que l'élève puisse intégrer au mieux l'exercice. Julie s'assied ensuite auprès de l'élève, et va rester en soutien pendant l'entièreté du cours.

16h20. Julie sort de la classe en même temps que les autres élèves. Elle parle encore quelques minutes avec Arnaud, pour voir de quoi il a besoin pour le prochain cours ou s'il a besoin d'aide pour les autres matières. Les examens approchent, il faut donc s'assurer que tout est en ordre !

« Chaque année, de nombreux élèves terminent le cycle de l'enseignement secondaire et obtiennent leur diplôme. Si pour beaucoup cela semble une évidence, pour certains, comme nos jeunes déficients visuels, ce moment marque l'aboutissement d'un projet marqué par de nombreuses embûches liées au handicap, ainsi qu'un investissement conséquent en temps et en énergie. »

Pierre, accompagnateur scolaire à l'ONA.

Paul Thirion, 42 ans

Professeur de langues à l'Institut des Dames de Marie de Woluwe-Saint-Lambert

Pendant 2 ans, vous avez eu Merlin, élève malvoyant, dans votre classe. Comment s'est passé le premier contact ?
J'ai eu Merlin lors de sa 1ère et 3ème secondaire. En 1ère, le contact s'est tout de suite bien déroulé. Nous avions été préparés à son arrivée par Julie, accompagnatrice de l'ONA, qui était venue expliquer aux professeurs les difficultés de Merlin. Elle nous avait expliqué ce que voyait encore Merlin et ce qu'il allait falloir faire pour l'aider en classe.
Avec Merlin, le premier contact a été très positif. C'est un élève investi et très coopératif, qui n'hésite pas à signaler quand il ne voit pas quelque chose sur le tableau ou sur ses feuilles.

Y avait-il certains freins au départ, de la part de la classe ou des professeurs ?
Dans les premières semaines, l'ONA est venue faire une animation directement en classe pour expliquer aux élèves ce que voyait Merlin, et comment il s'en sortait au quotidien. Ça a beaucoup facilité les choses. Je pense que c'est une très bonne manière de sensibiliser la classe. Merlin s'est d'ailleurs très rapidement intégré après ça.

Avez-vous dû adapter vos cours et votre manière de donner cours ?
Pour moi, c'était assez simple vu que ma matière ne requiert pas énormément d'adaptations visuelles. Je peux assez facilement le faire moi-même, en agrandissant les caractères, en contrastant bien l'écriture et le fond. Mais, dès que j'avais une question, je demandais à Julie. Elle était vraiment disponible pour répondre aux questions des professeurs.
Pour mes collègues, suivant les matières, il leur a fallu adapter certains cours. C'est le cas en géographie, en histoire ou en sciences. Il fallait par exemple faire attention avec les cartes de géographie. Mais là aussi, Julie était là pour proposer différentes cartes directement exploitables pour Merlin.
Pour certains livres ou certains cours, il fallait également faire attention sur certaines adaptations. Par exemple, bien numéroter un livre que l'on avait agrandi, vu que les numéros de pages ne correspondent plus au livre original.
L'avantage avec Merlin, c'est qu'il dit directement si quelque chose ne va pas, s'il ne voit pas bien, par exemple quand une feuille a été photocopiée plusieurs fois.
D'ailleurs, parfois, c'est dans le sens inverse : on veut tellement bien faire qu'on prépare un document spécifiquement pour lui alors qu'il n'en avait pas forcément besoin !

Comment s'est passée la collaboration avec l'ONA, dans l'ensemble du suivi ?
Tout s'est très bien passé. Avec cet accompagnement, on ne se sent jamais seul. Dès le début de l'année, l'accompagnatrice nous informe de ce qui va être fait cette année et se rend disponible en cas de besoin. C'était une très bonne collaboration et c'est toujours un plaisir.
Je n'ai plus Merlin en classe cette année, mais j'ai gardé contact avec Julie, c'est presque une collègue maintenant !

Que retirez-vous de cette expérience avec Merlin et l'ONA ?
Que du positif ! Merlin m'a permis de découvrir les difficultés que rencontrent les personnes déficientes visuelles, en particulier les élèves, mais également toutes les solutions qui existent pour qu'ils continuent à suivre un parcours scolaire tout à fait normal.
La collaboration avec l'ONA en général et l'accompagnatrice en particulier était très positive. Elle vient toujours avec des solutions, c'est un contact très enthousiasmant.
J'en profite d'ailleurs pour tirer un grand coup de chapeau aux équipes de l'ONA pour tout ce travail, indispensable pour Merlin et pour tous les autres !

170

C'est le nombre d'activités de loisirs proposées par nos services aux personnes déficientes visuelles en 2014

Visite au jardin botanique de Meise

Partir en excursion, aller au cinéma ou au théâtre, visiter une exposition, partager un repas, voyager... autant d'activités qui peuvent paraître inaccessibles pour des personnes en situation de handicap.
Pourtant, c'est un prérequis nécessaire au vivre ensemble.

Nous l'avons vu dans notre dossier (pages 3 à 5) : préparer l'avènement d'une société inclusive, c'est d'abord et avant tout permettre à tous d'avoir accès aux mêmes opportunités. C'est précisément ce à quoi travaille notre service loisirs chaque jour : faciliter l'accès aux loisirs pour les personnes déficientes visuelles, bien sûr ; mais aussi, sensibiliser les acteurs du secteur socio-culturel à la nécessité de proposer des activités, des spectacles ou des lieux culturels accessibles à tous !

Les buts du service loisirs sont multiples :

- Susciter la rencontre entre les personnes déficientes visuelles et les personnes bien-voyantes : toutes nos activités sont mixtes (public valide et public handicapé), et privilégient les contacts entre les membres et entre les antennes.
- S'enrichir socialement et culturellement en amenant les participants à découvrir des savoir-faire, des sites historiques, des villes typiques, etc.
- Vivre des moments d'évasion et de rencontres : à l'ONA, chacune de nos activités est placée sous le signe de la convivialité.

Plus d'infos ?

Nous organisons des dizaines d'activités chaque mois !

Envie de participer à une de nos activités ?
Consultez notre agenda :
www.ona.be/agenda
ou prenez contact avec
Marie-Anne Letient : 02/241.65.68
marie-anne.letient@ona.be

Au total, en 2014, ce sont 170 activités qui ont été organisées pour plus de 2 000 participants.
Parmi ces activités, on note 40 visites, un séjour d'une semaine et une vingtaine d'animations proposées à l'initiative du service loisirs ou d'autres services de l'ONA comme la bibliothèque et la ludothèque.

Inclusion, diversité, satisfaction et bien-être des bénéficiaires : ce sont les maîtres mots qui nous animent au quotidien et guident nos actions.
En 2015, nous continuerons d'œuvrer dans cette voie pour offrir un maximum d'activités nouvelles aux personnes déficientes visuelles, et continuer à faire de notre société une société inclusive où chacun peut trouver sa place !

Ils font partie de ceux qui rendent possibles nos actions en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. C'est grâce à leur engagement à nos côtés que nous pouvons accompagner au quotidien les personnes aveugles et malvoyantes sur le chemin de leur autonomie et les aider à construire leurs projets de vie. Dans le cadre de notre campagne « Volontaire à l'ONA, pourquoi pas moi ? », nous avons voulu mettre deux de nos volontaires en avant !

Monique - Volontaire à l'ONA depuis 2013

« Je suis volontaire à l'ONA depuis juin 2013. La raison de ce choix était évidente : l'aîné de mes petits-fils est malvoyant et a eu la chance de pouvoir bénéficier de l'accompagnement scolaire de l'ONA.

Mes missions ? Accompagner les personnes aveugles et malvoyantes lors de sorties culturelles ou récréatives. En ce moment, j'accompagne de manière plus personnalisée une dame malvoyante de ma commune.

Mon volontariat au sein de l'ONA m'apporte énormément, car il me permet de donner ou redonner de la joie de vivre à ces personnes : leur sourire, leur contentement en fin d'une journée d'activités est d'ailleurs ma plus belle récompense. »

Tiffani - Volontaire à l'ONA depuis 2014

« Je suis volontaire depuis 2014. J'ai d'abord accompagné des personnes lors d'activités de loisirs : lors des visites, je guidais la personne déficiente visuelle dans le musée.

J'ai tout de suite aimé ce contact avec la personne. Elle prend mon bras, se laisse guider. Elle n'est pas toute seule pour sortir et si elle a une difficulté, je suis là.

Moi, ça me permet d'avoir des expériences concrètes, dans un domaine qui m'intéresse particulièrement. J'aimerais bien élargir mon volontariat à d'autres missions dans le futur, comme l'accompagnement individuel ou le suivi scolaire.
Ce volontariat est une expérience enrichissante pour moi, qui me permet d'apporter une aide concrète aux personnes déficientes visuelles. »

Vous aussi, devenez volontaire !

Parcourez notre site web et contactez Marie-Anne Letient, responsable des volontaires, au 02/241.65.68 ou marie-anne.letient@ona.be
Une multitude de missions vous attend !

Monique et Tiffani, comme tous nos autres volontaires, ont fait le choix de prendre du temps pour aider les personnes déficientes visuelles. Par leur présence et leur soutien, nos volontaires nous permettent d'accomplir nos missions et de réaliser nos objectifs.

Merci à eux !

Soutenir les projets de l'ONA

Les 4, 6 et 7 mars derniers, la Compagnie des Capricieux jouait sur scène une pièce de théâtre au profit de l'ONA. De nombreux sponsors ont répondu présents à notre appel pour contribuer à financer le projet. C'est grâce à eux que nous avons pu offrir ces 3 soirées exceptionnelles.
Pourquoi s'être engagés à nos côtés ? Quel sentiment en ont-ils retiré ?
Un de nos sponsors témoigne.

« Je ne vous apprends rien : les sponsors sont souvent des amis, des connaissances. En l'occurrence, j'avais connu Jean-Marie *(NDLR : Jean-Marie Doumont, directeur de l'ONA)* quand il était DRH chez Systemat, puis je l'ai suivi chez Sabena Technics. Depuis que Jean-Marie a repris la direction de l'ONA, l'association fait régulièrement appel aux services de Younity.

Je ne vais pas vous le cacher : Younity est une société jeune, créée il y a seulement 2 ans. Il faut bien que le nom circule. Le fait de sponsoriser des événements nous permet de gagner en visibilité. C'est un échange de bons procédés !
Étant encore récents sur le marché, nous ne sommes pas encore entrés dans la politique des grands cabinets, avec une politique RSE *(NDLR : Responsabilité sociétale des entreprises)* clairement établie, des visuels tout prêts…

Ceci dit, dès la première année de création du cabinet, on a décidé de consacrer un budget marketing spécialement dédié aux activités pro-bono.

Jean-Philippe Cordier,
Avocat-associé chez Younity
Cabinet spécialisé en droit social et droit des pensions

Nous n'avons pas forcément de ligne directrice, mais il faut avouer que je suis beaucoup plus sensible dès que les projets relèvent de l'aide à l'enfance ou la petite enfance. Les enfants, c'est la vie ! A l'inverse, l'aide aux adultes relève plus de la philanthropie.
En tout cas, pour moi, le devoir de l'avocat n'est pas seulement de se faire de l'argent. Nous avons aussi un devoir d'humanisme qui, à mon sens, est intimement lié à la profession.
Cette conscientisation devrait être partagée par tous ! »

Découvrez d'autres témoignages sur notre site web, onglet « Partenaires ».

+ Vous aussi, vous pouvez devenir partenaire de nos projets !

Vous souhaitez investir votre entreprise dans un projet social qui a du sens, et agir en faveur des personnes déficientes visuelles ?

Contactez-nous pour tout projet de partenariat !
Cécile de Blic :
cecile.deblic@ona.be - 02/241.65.68

Eux aussi, ils nous ont soutenu lors de cet événement :

ATLANTIS Real Estate Services · Cofinimmo together in real estate · DELEN Private Bank · Deloitte. · ethias · Fédération Royale du Notariat Belge · HOFFMAN and Associates · MAGOTTEAUX · New Actual Sign NV/SA · Night Zone · PARTENAMUT On vous simplifie la santé. · PEUGEOT · ProWinko · sodexo Quality of Life Services

L'ONA DANS LES CEVENNES

Au cœur du Parc National des Cévennes, l'ONA organise, du 5 au 12 septembre 2015, un séjour accessible aux personnes déficientes visuelles.
Au programme :

- La découverte de la culture cévenole, des villages et des savoirs-faire typiques
- Des balades sur de petits sentiers accessibles avec découverte guidée de l'environnement local
- Du bien-être et de la détente
- De bons produits du terroir et un cours de cuisine

SUR LES TRACES DE NAPOLÉON

Le 25 juin 2015, l'ONA se rendra à Waterloo à l'occasion du bicentenaire de la bataille de Waterloo.
Le groupe pourra découvir l'histoire de la bataille, avec anecdotes et découvertes tactiles à la clé. Il partira ensuite pour le champ de bataille.
Une visite accessible à tous !

Quand ? Le 25 juin 2015
Où ? Waterloo
Infos : 02/241.65.68 - marie-anne.letient@ona.be

DATES À RETENIR

10 juin — **Inauguration de notre siège social du Boulevard de la Woluwe, 34, en présence d'Olivier Maingain, bourgmestre de la commune de Woluwe-Saint-Lambert**

3-10 juillet — **Séjour résidentiel d'une semaine pour les jeunes déficients visuels suivis par notre service d'accompagnement scolaire.**

Énorme succès pour « Un Fil à la Patte »

Après un an de préparatifs, l'ONA et les Capricieux du théâtre sont fiers d'avoir présenté la pièce « Un Fil à la Patte » de Georges Feydeau les 4, 6 et 7 mars au Collège Saint-Pierre d'Uccle. Le spectacle a remporté un franc succès auprès des spectateurs : ils étaient près de 1.400 !

Pour l'ONA, l'organisation d'un tel événement était une première. Il a fallu plusieurs mois de préparation pour arriver à ces 3 soirées Feydeau : gestion des réservations, des bénévoles, de la salle, du bar mais aussi mise en place de la décoration et d'une exposition. Tout avait été minutieusement préparé.

La Compagnie des Capricieux nous a proposé une interprétation originale de ce classique du vaudeville sur 3 soirs de représentation, parrainés par Hugues Dayez, journaliste à la RTBF.

En plus de la pièce, les spectateurs ont pu profiter d'un bar à champagne, d'une exposition et même d'un photomaton spécialement créé pour l'occasion, où ils pouvaient se faire photographier avec des accessoires belle-époque. L'ambiance était au rendez-vous !
Petite particularité : la pièce était audiodécrite le vendredi, afin de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de profiter pleinement de la pièce.

Les bénéfices récoltés vont nous permettre de poursuivre nos actions en faveur des personnes atteintes d'un handicap visuel. Grâce à ce genre d'événements, nous pourrons continuer à proposer des services de qualité, proches des besoins de nos bénéficaires.
Un exemple ? Nous formons les personnes déficientes visuelles aux nouvelles technologies. Grâce à nos formations, elles sont capables d'utiliser smartphone et tablette. C'est ça aussi, l'inclusion.

Nous tenons à remercier les Capricieux du Théâtre, les bénévoles et nos sponsors sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour !

Retrouvez toutes les photos de l'événement sur notre page Facebook : http://www.facebook.com/ONA.Belgique

Avec le soutien du

Folon « au bout des doigts »

Grâce au financement du Fonds ELIA, l'ONA et la Fondation Folon ont conclu un partenariat pour mettre en œuvre l'adaptation du musée Folon aux personnes déficientes visuelles.

La mise en place du projet a pris fin en ce début d'année, et les visites adaptées ont commencé dès ce mois d'avril.

Ce projet, commencé fin 2013 et soutenu par le Fonds Elia, est unique en son genre : en plus de proposer l'adaptation de certaines œuvres de l'artiste, l'ONA et la Fondation Folon ont mis en place des formations de guides pour personnes aveugles et malvoyantes.
La formation consistait à créer des binômes voyant-déficient visuel, puis à les former à l'art de la guidance.

Un énorme défi pour les 8 personnes déficientes visuelles qui se sont lancées dans l'aventure. La formation avait plusieurs objectifs : connaître l'univers de Folon, découvrir les différentes œuvres à présenter mais aussi, apprendre à poser sa voix, calmer son stress et arriver à faire passer l'esprit et l'émotion des œuvres de Jean-Michel Folon.

Ce duo de guides rend l'expérience encore plus unique, que l'on soit visiteur voyant ou déficient visuel.

Durant plusieurs mois, trois œuvres majeures de l'artiste ont été adaptées par Céline et Laurent, de notre ludothèque, et par Amélie du centre de transcription. Ces adaptations permettent au public aveugle et malvoyant de toucher et de se représenter au mieux les œuvres. Une adaptation sonore a également été réalisée. Le résultat est impressionnant de réalisme.

Après plusieurs visites test et quelques aménagements, le parcours adapté est fin prêt. Il est donc dès maintenant possible de réserver ce parcours via la Fondation Folon.
Cette visite adaptée est ouverte à tous : une expérience à découvrir absolument !

Infos pratiques

Dès à présent, des groupes peuvent réserver une visite adaptée en appelant la Fondation Folon.

Ouvert à tous - réservation obligatoire

Infos :
Service Loisirs de l'ONA
02/241.65.68

Réservations :
Fondation Folon
Drève de la Ramée 6/A, 1310 La Hulpe
02/653.34.56 - reservations@fondationfolon.be

Étapes d'adaptation d'une œuvre par la ludothèque de l'ONA

L'ONA accompagne quotidiennement des dizaines d'enfants aveugles ou malvoyants comme Thomas, pour qu'ils puissent suivre une scolarité ordinaire, comme les autres enfants

Pour y arriver, nous avons besoin de vous !

FAITES UN DON !

IBAN BE06 0012 3165 0022

Communication : 8758

N'oubliez pas : à partir de 40 € par an, votre don est déductible fiscalement !

Merci !

02/241.65.68 - info@ona.be - www.ona.be - facebook.com/ONA.Belgique

ENGAGE-TOI POUR LES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES !

UN DÉFI POUR TOI, UN ESPOIR POUR EUX !

Ce que tu peux nous apporter ?

- ton enthousiasme
- tes connaissances
- ton expérience de vie
- tes idées
- ta motivation

Pour faire quoi ?

- guider les personnes aveugles ou malvoyantes
- participer à des animations ludiques
- sensibiliser le grand public à la déficience visuelle
- aider dans l'apprentissage des cours
- et bien d'autres missions !

ÊTRE VOLONTAIRE À L'ONA POURQUOI PAS MOI ?

5 BONNES RAISONS DE DEVENIR VOLONTAIRE

- ✔ Une expérience gratifiante
- ✔ Une plus-value sur ton CV
- ✔ Un défi professionnel
- ✔ Une formation au handicap
- ✔ Un enrichissement personnel

+ d'infos

Marie-Anne Letient, responsable volontariat
02/241.65.68 - marie-anne.letient@ona.be
Missions, témoignages et infos pratiques :
ona.be/volontariat - facebook.com/ONA.Belgique

ONA
Œuvre Nationale des Aveugles
asbl active depuis 1922

Eclairages - revue semestrielle N°2 - 2015
Editeur responsable : Jean-Marie Doumont - Boulevard de la Woluwe 34 bte 1 - 1200 Bruxelles